

Contrat d'accueil annuel 2021/2022 (Une fiche par enfant)



Nom de la famille

Nom et prénom de l'enfant :

- Contrat valable de septembre à juin. La première semaine de juillet sera facturée en occasionnel.

- L'annualisation engage les parents et ne peut être revue que pour des raisons médicales ou changements importants de situation de famille (voir règlement de fonctionnement)

Toute demande de modification du contrat d'annualisation fera l'objet d'un montant de 5,15€ pour frais de traitement de dossier

- Toute absence devra faire l'objet d'une information écrite. Toute demande de remboursement des frais de garde sera soumise à l'avis du Président (voir règlement de fonctionnement)

PERISCOLAIRE						
Périodes Réservées	L	M	J	V		Tarif * (au mois)
Midi** <small>(fin des cours du matin jusqu'à la reprise de l'AM)</small>						
Soir <small>(fin des cours de l'AM jusqu'à 18h30)</small>						
MERCREDI TYPE						
Structure mercredi						Tarif * (à l'unité en fonction de l'annualisation périscolaire)
Journée <small>7h30-18h30** avec 2 collations</small>						
1/2 journée** avec 1 collation <small>7h30-13h30</small>						
1/2 journée** avec 1 collation <small>12h00-18h30</small>						
1/2 journée avec 1 collation <small>7h30-12h00</small>						
1/2 journée avec 1 collation <small>13h30-18h30</small>						

* cf grille tarifaire 2021/2022 - ** Repas en sus

Montant forfaitaire par enfant par mois : €

Montant des repas par mois sur une base de 4 semaines : €

(Vacances non comprises)

Fait à :

Le :

Signature des parents:

Important: L'annualisation prend en compte toutes les périodes de fermetures annuelles de la structure.

L'annualisation ne comprend ni les vacances scolaires ni les repas. Ces derniers seront facturés chaque mois. Tout repas classique décommandé la veille avant 18h du jour concerné ne sera pas facturé, les frais de garde restant à la charge des parents. (voir règlement de fonctionnement)

Attention : Le mois d'accueil qui suit la date de prise d'effet du contrat sera facturé selon le temps d'accueil prévu lors de la période d'inscription.

Inscription en périscolaire validée le: